

Mémoire présenté à :

La Commission des transports et de l'environnement de
l'Assemblée nationale du Québec

Dans le cadre :

Des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de
loi n° 44,

*Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte
contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*

Soumis le :

20 janvier 2020

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'AQPER	4
1- RÉSUMÉ EXÉCUTIF ET RECOMMANDATIONS	5
2- PRÉAMBULE	12
2.1 L'urgence et l'importance d'agir maintenant	12
2.2 Le pouvoir des énergies renouvelables: conjuguer environnement et développement économique	14
3- LE FINANCEMENT DE LA RÉDUCTION DES GES	17
4- GOUVERNANCE DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	22
5- GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	24
L'industrie ne veut plus vivre le Boom and Bust	29
6- CONCLUSION	30

PRÉSENTATION DE L'AQPER

Porte-parole de l'industrie au Québec, l'Association québécoise de production d'énergie renouvelable (AQPER) regroupe les intervenants du secteur des énergies renouvelables. Elle intègre dans son champ d'action les acteurs privés, municipaux, autochtones ainsi que des institutions de recherche et d'enseignement actifs dans les filières hydraulique, éolienne, de la bioénergie, de l'énergie solaire ainsi que de l'hydrogène vert.

Active au Québec depuis bientôt 30 ans, l'AQPER est un véritable carrefour d'échanges sur les énergies vertes entre les intervenants du milieu, les pouvoirs publics et les citoyens. Elle a pour mission d'accroître la production d'énergie renouvelable de source indépendante et d'en maximiser la valorisation dans le portefeuille énergétique et économique québécois.

Pour ce faire, elle favorise l'avancement et la diffusion de la connaissance scientifique et technique, encourage la recherche et le développement, esquisse de nouveaux modèles d'affaires et contribue à développer une expertise proprement québécoise exportable de par le monde.

L'AQPER présente des mémoires auprès des autorités gouvernementales et paragouvernementales et collabore avec les organismes et ministères en participant notamment à des comités et à des tables de travail sur des enjeux ciblés.

Ses membres¹ contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement économique et régional, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de transition énergétique.

¹ <https://aqper.com/fr/nos-membres>

1- RÉSUMÉ EXÉCUTIF ET RECOMMANDATIONS

Tandis que le coût des énergies renouvelables ne cesse de diminuer au fil des avancées technologiques, celui des changements climatiques ne cesse d'augmenter. Les travaux du consortium Ouranos démontrent que le Québec ne fait pas exception ce qui amène l'AQPER à constater que l'inaction a, elle aussi, un coût sur les finances publiques.

L'enjeu est d'autant plus urgent que, selon le récent Inventaire québécois, les émissions de gaz à effet de serre n'ont été réduites que de 8,7 % alors que l'objectif fixé pour 2020 est une réduction de 20 %, la majeure partie ayant été obtenue lors de la dernière récession. C'est pourquoi l'AQPER a accueilli avec satisfaction la détermination affichée par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à redresser la barre afin d'atteindre les cibles fixées en 2030.

L'AQPER est d'avis que les ancrages suivants devraient inspirer le gouvernement dans l'ensemble de ses actions. **Vision de long terme** : laquelle permet aux citoyens et aux entreprises de prévoir ce qui est attendu de leur part et du cadre réglementaire, budgétaire et fiscal dans lequel ils évolueront. **L'efficacité économique**: les besoins en société étant illimités alors que les ressources ne le sont pas nécessitent la meilleure utilisation des fonds publics. **L'imputabilité** : des actions et des décisions doivent amener les élus, les gestionnaires et les décideurs économiques, peu importe leur niveau de responsabilité, à chercher la meilleure efficacité des fonds qui leur sont confiés. **La justice sociale** : en permettant l'accès à des programmes de formation et de conversion des compétences de la main-d'œuvre vers les savoirs qui sont requis par les nouvelles technologies.

Le financement de la réduction des GES

L'AQPER salue la volonté du législateur d'affecter le nouveau Fonds d'électrification et de changements climatiques "uniquement au financement de mesures visant la lutte contre les changements climatiques" et de modifier la "Loi sur le vérificateur général pour ajouter aux responsabilités du commissaire au développement durable celle de faire part annuellement, dans la mesure qu'il juge appropriée, de ses constatations et de ses recommandations en lien avec ce fonds " .

Le prochain Plan d'action sur l'électrification et les changements climatiques précisera les mesures et initiatives qui seront soutenues. Les membres de l'AQPER se réjouissent de

l'importance encore plus grande que prendra la production et la valorisation de l'électricité dans l'économie québécoise de demain. Ils sont néanmoins conscients que certains procédés et certains usages ne pourront effectuer ce virage, notamment en ce qui a trait aux besoins thermiques. Le fait de pouvoir compter sur une électricité renouvelable accessible et compétitive permettra notamment aux biocarburants fabriqués au Québec d'avoir l'empreinte carbonique parmi les plus faibles de la planète. Cette particularité permettra d'apporter des réponses de court et de moyen terme aux millions de voitures et camions actuellement sur les routes, aux locomotives et véhicules hors route ou agricoles ou encore au secteur de l'aviation civile ou du transport maritime qui doivent impérativement réduire leur empreinte carbonique. Il en va de même pour l'hydrogène vert qui pourra être fabriqué ici.

C'est pourquoi l'AQPER invite fortement le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à prévoir un financement à la hauteur du défi qui est devant nous, non seulement pour les initiatives de conversion vers l'électricité, mais également pour les autres formes d'énergies renouvelables. La combinaison de ces forces facilitera non seulement la transition énergétique, mais également la transition économique du Québec vers un avenir durable.

En plus du financement, l'AQPER considère qu'il est de la plus haute importance d'identifier des cibles et des indicateurs de performance attendus, d'en mesurer la progression et d'en communiquer les résultats sur une base connue et périodique. Le fait d'avoir un portrait fidèle de la réalité et des éventuels écueils rencontrés permettra au ministre d'apporter, au moment venu, des correctifs afin de ramener le Québec vers l'atteinte des résultats attendus. Parmi tous ces indicateurs possibles, il reviendra au ministre de retenir les plus pertinents, le prix de la tonne de GES évitée faisant nécessairement partie de cette courte liste.

L'AQPER invite par ailleurs le gouvernement à faire preuve de la plus grande transparence en favorisant entre autres une valorisation maximale de statistiques en mode "données ouvertes" concernant l'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES.

Ainsi afin de faciliter la transition du parc immobilier et des parcs de véhicules appartenant au périmètre gouvernemental, l'AQPER recommande que leurs données de consommation énergétique soient rendues disponibles sur le portail gouvernemental Données Québec. Cette disponibilité permettrait à de nombreux entrepreneurs de présenter des solutions novatrices permettant à l'État de réaliser sa transition de la façon la plus efficace qui soit.

L'AQPER est également d'avis que la mise en ligne de façon ordonnée et référencée des innombrables séries de données fournies par les distributeurs d'énergies à la Régie de l'énergie, dans le cadre de leurs engagements ou déposées en preuve lors d'audiences, serait déjà un grand pas en avant.

Gouvernance de la lutte aux changements climatiques

L'AQPER appuie la décision du gouvernement de confier un rôle accru au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il devienne le conseiller du gouvernement sur toute question touchant la lutte contre les changements climatiques et l'électrification de l'économie. Il est en effet primordial que le gouvernement assure une cohérence et une gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale de ses actions et, qu'à ce chapitre, le ministre soit consulté lors de l'élaboration de toute mesure susceptible d'avoir un impact en matière de lutte contre les changements climatiques et d'électrification de l'économie. Nous sommes heureux de constater que le projet de loi lui confère à l'article 10.1 le pouvoir de recommander des ajustements.

Afin de remplir toutes les attentes et les obligations liées à ce nouveau rôle ainsi qu'aux nouveaux processus mis de l'avant par les nouvelles dispositions de la LOE, l'AQPER est d'avis que la société québécoise tout entière gagnera à ce que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puisse compter sur des ressources humaines suffisantes en nombre et en qualité pour répondre à l'ensemble des obligations qui lui seront confiées.

L'AQPER se réjouit de constater que le ministre a prévu la mise sur pied d'un Comité consultatif. Dans la plus pure tradition du modèle québécois et dans la continuité des groupes mis à contribution au cours des travaux préparatoires au PECC, l'AQPER verrait d'un très bon oeil que les associations sectorielles soient mises à contribution au sein de ce comité. Celles-ci possèdent la connaissance terrain et l'accès à un large bassin d'experts sans pour autant avoir de projets pour lesquels elles pourraient être en conflit d'intérêts. C'est pourquoi l'AQPER se place à la disposition du ministre et de ses équipes afin d'apporter des retours d'expérience vécus ici et de par le monde aux travaux dudit comité.

Gouvernance de la transition énergétique

En ce qui a trait au second volet du projet de loi portant sur l'abolition et la réintégration de Transition énergétique Québec au sein du ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles, l'AQPER invite le législateur à reconsidérer son intention.

Notre association soumet respectueusement qu'il serait possible d'accroître l'imputabilité de TEQ sans procéder au démantèlement complet de cette jeune société d'État qui a su, non seulement faire preuve d'efficience, mais a aussi été en mesure d'accompagner toutes les parties prenantes. À l'instar d'Hydro-Québec, de la Société des alcools, de la SÉPAQ et des autres sociétés d'État, TEQ a une mission et des pouvoirs balisés par sa loi constitutive et doit réaliser son plan stratégique, elle ne peut faire ce que bon lui semble.

L'AQPER est d'avis que la volonté gouvernementale d'accroître son contrôle sur TEQ, exprimée par le projet de loi 44, pourrait tout aussi bien se réaliser par la désignation de nouveaux administrateurs indépendants, d'une désignation accrue d'administrateurs non indépendants voire même jusqu'à la désignation d'un nouveau président-directeur général sans pour autant abolir la société d'État. Pareille situation est survenue sous de précédents gouvernements avec des sociétés d'État comme Hydro-Québec, la Société des alcools ou Loto-Québec sans qu'on les abolisse.

Le rapprochement des actions et responsabilités des ministères et organismes avec leur mission est un principe fondamental de saine gouvernance. L'abolition de TEQ et son intégration ou réintégration au sein d'un ministère pourra difficilement respecter ce principe, ce qui pourrait mettre le gouvernement en porte-à-faux dans certaines de ces missions et l'exposer à d'éventuels écueils.

Réintégrer TEQ au sein du MERN tout en lui demandant de poursuivre la réalisation de son plan directeur, alors que le MERN a également pour mission d'accorder des licences d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire québécois, placera le MERN dans une situation inconfortable, à savoir : de veiller à la mise en valeur d'hydrocarbures tout en coordonnant la transition énergétique. Cet exercice de haute voltige pourrait exposer le ministre et son ministère à des contestations judiciaires de la part de parties prenantes se sentant lésées dans leurs droits ou dans la volonté réelle du ministère à développer les hydrocarbures.

C'est pourquoi l'AQPER insiste sur la nécessité de pouvoir compter sur une société d'État, qui répond à un impératif d'État, dédiée uniquement et entièrement à la transition énergétique.

Avec des programmes maintenant accessibles sur une base pluriannuelle, les projets de conversion énergétique peuvent à présent se planifier sur plus d'un trimestre et se réaliser au moment le plus opportun, celui qui causera le moins de pertes de production ou le moins de désagrément.

La prévisibilité tant appréciée des entrepreneurs leur permet de concevoir et de planifier des travaux selon des règles de financement connues; de choisir les meilleurs équipements disponibles ou de les faire fabriquer pour une date déterminée à un prix compétitif; d'ordonner la réalisation des travaux pendant une période qui minimise les pertes de revenus, pour ainsi réaliser une conversion ou une optimisation au meilleur coût possible. Cette façon de faire a comme effet direct de raccourcir la période de retour sur l'investissement ce qui incite les gestionnaires et les consommateurs à passer à l'action.

Une telle approche est rendue possible grâce à l'agilité inhérente à une société d'État. Cette dernière ayant une gouvernance et un système budgétaire différent d'un ministère ou d'une agence, dont les budgets sont normés et sujets à de nombreuses balises et niveaux d'approbations. Un processus parfaitement adéquat pour la gestion d'un ministère, convient peu à une organisation chargée de guider et d'accompagner des parties prenantes dans la réalisation de la transition énergétique.

Cette différence de gestion a permis à TEQ, en à peine deux ans, d'accroître considérablement les aides financières accordées, les nouvelles participations aux programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques et la réalisation de partenariats stratégiques avec des organismes solides et crédibles, tant provinciaux que fédéraux. Qui plus est, les programmes de TEQ ont généré une réduction des GES équivalant à plus de 60 % de l'effort du Québec dans le domaine pour moins de 18,5 % du budget (4MM \$ pour la période 2013-2020, soit 500M \$ par année) du Fonds vert.

C'est pourquoi l'AQPER recommande au gouvernement de modifier le projet de loi 44 afin de conserver TEQ dans sa forme actuelle, soit une société d'État, dotée d'un conseil d'administration nommé par le conseil des ministres et relevant du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

En conclusion

L'AQPER tient à souligner sa satisfaction de constater que la réduction des GES émis par le Québec et la lutte aux changements climatiques deviennent une composante indissociable de

l'action gouvernementale. Par les nouvelles responsabilités que lui confiera le gouvernement et les membres de l'Assemblée nationale au terme de l'adoption du projet de loi 44, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aura la responsabilité de conseiller les autres membres du conseil des ministres sur les façons d'y parvenir.

Par la création du Fonds d'électrification et des changements climatiques, il aura également des arguments supplémentaires pour agir en ce sens. Les pouvoirs accrus du vérificateur général et la publication régulière de l'utilisation dudit fonds et de la performance des mesures financées devraient offrir la transparence attendue par les électeurs québécois.

L'AQPER tient à rappeler l'importance de supporter l'intensification du recours à l'électricité verte au Québec. Cette idée pleine de sens améliore la balance commerciale tout en diminuant les émissions de GES émises son territoire. Le législateur doit néanmoins garder à l'esprit que tout ne peut être électrifié à court ou moyen terme et que certains procédés sont encore difficilement concevable de façon technico-économique sans un recours à une source de chaleur autre qu'électrique. L'électricité renouvelable, si distinctive du Québec, peut néanmoins être utilisée afin de produire des bioénergies qui elles ont le pouvoir de remplacer des énergies fossiles à usage thermique. La valorisation de la biomasse forestière et de l'hydrogène vert sont également des sources et des vecteurs énergétiques qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès direct et substantiel au Fonds afin de permettre au Québec de maintenir une trajectoire qui le mène vers la carboneutralité à l'horizon 2050.

Le support technique et la dispensation de différents programmes de financement d'une façon agile, efficace et répondant aux besoins des entreprises et des consommateurs joueront également un rôle déterminant dans la décarbonisation de notre économie. Ayant une mission claire et sans équivoque ainsi qu'une agilité financière conférée par son positionnement à l'extérieur du périmètre comptable d'un ministère, TEQ a su adapter et développer une offre de programme qui répond aux besoins des entreprises, des administrations et des consommateurs. Le bilan de parcours déposé après ces deux années d'existence en démontre la performance. La prévisibilité qu'elle a apportée dans le traitement des demandes et l'approche entrepreneuriale qu'elle a développée expliquent en bonne partie ce résultat.

C'est pourquoi l'AQPER suggère vivement au gouvernement de conserver cette société d'État et d'utiliser plutôt ses pouvoirs de désignation des administrateurs et du président-directeur

général pour apporter les correctifs qu'ils souhaitent voir apporter. Compte tenu de l'ampleur du défi auquel fait face le Québec, le retour aux performances obtenues par les règles qui gouvernent une agence gouvernementale ou un Bureau de la transition énergétique n'augure rien de très réjouissant pour le MERN, le MELCC ou le gouvernement du Québec.

2- PRÉAMBULE

2.1 L'urgence et l'importance d'agir maintenant

Tandis que le coût des énergies renouvelables ne cesse de diminuer² au fil des avancées technologiques, la facture des changements climatiques, que nous devons assumer collectivement, ne cesse d'augmenter. En fait, les impacts des changements climatiques sont à ce point catastrophiques que les économies réalisées au seul chapitre de la réduction de la pollution pourraient être de 1,4 à 2,5 fois plus importantes que les coûts des mesures prises pour mettre en oeuvre l'Accord de Paris³.

Les travaux du consortium Ouranos démontrent que le Québec ne fait pas exception⁴. Les coûts cumulatifs des impacts de la chaleur sur la santé s'élèveront, d'ici les cinquante prochaines années, à plus de 370 millions de dollars pour le gouvernement, et à près de 33 milliards de dollars pour l'ensemble de la société québécoise. Ces coûts sont essentiellement attribuables aux pertes de vie prématurées. Par ailleurs, les coûts de l'érosion côtière sur les bâtiments, les terrains et les infrastructures de transport à l'horizon 2064 pourraient s'élever à 1,5 milliard de dollars. Ces coûts ne cessent d'augmenter d'une estimation à l'autre, ce qui amène l'AQPER à constater que l'inaction a, elle aussi, un coût sur les finances publiques.

L'enjeu est d'autant plus urgent que, selon le récent Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990⁵, les émissions de gaz à effet de serre n'ont été réduites que de 8,7 % alors que l'objectif fixé pour 2020 est une réduction de 20 %, la majeure partie ayant été obtenue lors de la dernière récession. C'est pourquoi l'AQPER a accueilli avec satisfaction la détermination affichée par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à redresser la barre afin d'atteindre les cibles fixées en 2030.

Cette restructuration de notre économie et de son rapport à l'énergie répond à une volonté profonde de la société québécoise tout en s'inscrivant dans un mouvement planétaire de préservation des écosystèmes et de la vie, telle que nous la connaissons. Afin de poursuivre et

² <https://www.irena.org/newsroom/pressreleases/2019/May/Falling-Renewable-Power-Costs-Open-Door-to-Greater-Climate-Ambition>

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1086832/accord-paris-economies-sante-pollution-reduction-ges-etude>

⁴ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evaluation-impacts-cc-couts-cc-etat.pdf>

⁵ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2017/inventaire1990-2017.pdf>

de bonifier ce projet de société, afin d'en faire non seulement un projet environnemental, mais également économique et social, l'AQPER est d'avis que les ancrages suivants, attendus par la société québécoise d'aujourd'hui, devraient inspirer le gouvernement dans l'ensemble de ses actions liées à la lutte aux changements climatiques. **Vision à long terme** : laquelle permet aux citoyens et aux entreprises de prévoir ce qui est attendu de leur part et du cadre réglementaire, budgétaire et fiscal dans lequel ils évolueront. Cette caractéristique de notre société démocratique leur permet de faire des choix d'investissement et de consommation éclairés et responsables tout en leur permettant une gestion optimale et agile de leurs ressources dans la continuité de leurs opérations.

- **L'efficacité économique**: les besoins en société étant illimités alors que les ressources ne le sont pas nécessitent la meilleure utilisation des fonds publics. La rigueur budgétaire combinée avec l'agilité et l'adaptabilité quand la situation le commande doivent permettre la réalisation des projets les plus efficaces et structurants pour la société québécoise.
- **L'imputabilité** : des actions et des décisions amènent les élus, les gestionnaires et les décideurs économiques, peu importe leur niveau de responsabilité, à chercher la meilleure efficacité des fonds qui leur sont confiés. La communication régulière des objectifs, des contraintes et de l'utilisation efficace des fonds qui leur sont confiés permettent d'obtenir l'acceptabilité sociale des mesures mises en place.
- **La justice sociale** : en permettant l'accès à des programmes de formation et de conversion des compétences de la main-d'oeuvre vers les savoirs qui sont requis par les nouvelles technologies. En permettant aux communautés nordiques ou à celles qui sont plus isolées d'avoir accès à des énergies renouvelables et de pouvoir participer activement à la transition énergétique. En offrant aux Québécois et Québécoises des moyens d'agir sur leur consommation énergétique afin que chacun puisse faire sa part dans la mesure de ses capacités. Une communication régulière et une sensibilisation proactives sont nécessaires afin de guider les choix individuels vers la réussite de l'objectif collectif de long terme: une société québécoise carboneutre.

2.2 Le pouvoir des énergies renouvelables: conjuguer environnement et développement économique

Au XXI^e siècle, transition énergétique se conjugue avec développement économique et création d'emplois. Dans son rapport *The Fast Lane*⁶ publié en octobre 2019, Clean Energy Canada évalue que la transition vers des énergies renouvelables créera plus de 160 000 nouveaux emplois. Cette analyse est en tout point conforme aux trajectoires identifiées par l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA)⁷. Il ne faut donc pas s'étonner si les postes de techniciens en installations solaires et de techniciens en entretien de turbines éoliennes sont les emplois connaissant la plus forte croissance aux États-Unis selon le US Bureau of Labor Statistics⁸.

Pour le Québec, une part plus grande d'énergie renouvelable dans l'économie permettrait d'améliorer la balance commerciale de près de 2 milliards de dollars par rapport à 2020 grâce à une réduction substantielle des importations de pétrole brut et, dans une moindre mesure, de gaz naturel⁹.

Le choix est clair. Il faut utiliser notre électricité disponible pour remplacer une partie du pétrole que nous importons à grands frais, valoriser l'énergie éolienne pour répondre aux besoins de la nouvelle économie. Il nous faut également combiner cette ressource distinctive du Québec avec une autre de ses grandes forces, moins bien connues de tous, à savoir : sa biomasse résiduelle¹⁰ pour en faire des biocombustibles. Ces derniers ont le pouvoir de réduire immédiatement les émissions de GES émis par les moteurs à combustion interne du secteur des transports. Lequel, selon l'Inventaire québécois de 2017 est responsable de 43,3% des émissions du Québec¹¹. Contribuant déjà aux réductions obtenues depuis 2005, les biocarburants peuvent en faire beaucoup plus.

⁶ <https://cleanenergycanada.org/canadas-clean-energy-sector-set-to-accelerate-amid-fossil-fuel-slowdown/>

⁷ <https://irena.org/newsroom/pressreleases/2020/Jan/Energy-Transformation-Can-Crete-More-than-40m-Jobs-in-Renewable-Energy>

⁸ <https://www.bls.gov/ooh/fastest-growing.htm>

⁹ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajec-toires-emissions-ges.pdf>

¹⁰ Le Québec, avec ses 700 000 kilomètres carrés de forêt, soit une superficie équivalente au territoire du Chili ou de la France, détient 13% de la forêt certifiée de la planète. Cette biomasse résiduelle comprend également les résidus agroalimentaires et agricoles. Le contenu des différents matériaux non recyclables peut également être mis à contribution.

¹¹ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2017/inventaire1990-2017.pdf>

Une substitution des produits pétroliers importés, par des énergies vertes produites localement, permettrait au Québec de réduire sa dépendance avec un produit dont le prix est volatil et d'améliorer sa balance commerciale.

La production de biocarburants génère des retombées multiples et des effets structurants dans différentes régions. Au Québec, plusieurs entreprises sont à l'oeuvre :

- Greenfield Global avec des dépenses d'exploitation de plus de 125 M\$ par année pour une production de 200 millions de litres par année d'éthanol et un projet d'augmentation de la capacité de production à 300 millions de litres par année d'éthanol évalué à environ 100 M\$;
- L'usine commerciale d'Enerkem à Varennes permettra la création de 600 emplois pendant la construction, dont 125 emplois directs et 65 millions \$ de retombées économiques annuelles. L'usine produira 95 millions de litres d'éthanol annuellement à partir de matières résiduelles ultimes, ce qui réduit également l'enfouissement.
- Innoltek compte investir 8 M\$ dans ses installations de production de biodiesel afin de porter sa capacité de production annuelle de 12 à 30 millions de litres.
- Suivant la confirmation de la technologie développée par Cellufuel, 5 unités commerciales pourraient être mises en place en 5 ans. Avec une production de 82,5 millions de litres de diesel synthétique par année, 75 emplois directs pourraient être créés.
- Le projet de Bioénergie La Tuque (BELT), associé au leader mondial Neste, représente un investissement potentiel de 1 G\$ et la création de près de 500 emplois.

La production de gaz naturel renouvelable (GNR) a également le pouvoir de réduire les émissions des GES émis au Québec en se substituant au gaz naturel conventionnel et en remplaçant les produits pétroliers. En plus de la mise en service des usines de biométhanisation dans les grands centres urbains, la valorisation du potentiel présent dans le secteur agricole permettra de créer de nombreuses boucles d'économies circulaires locales, le projet de la coopérative Agri-énergie de Warwick¹² en est un exemple patent.

¹² <https://agrienergie.coop/fr>

Les énergies renouvelables québécoises, tant électriques qu'à finalité thermique ou de mobilité, apportent donc une solution économique à un problème environnemental. Et ce, tout en contribuant à la résilience et au développement des régions du Québec.

3- LE FINANCEMENT DE LA RÉDUCTION DES GES

Réduire les émissions de GES du Québec passe notamment par une transformation des modes de production, de transport et de consommation, par une redéfinition de notre rapport à l'énergie. Afin de maximiser les retombées et le retour sur chaque dollar investi, le Québec, tout comme les autres juridictions de la planète, doit passer graduellement d'un système énergétique à un autre. Le Québec doit mener à bien son *Energiewende*, sa transition énergétique et doit se donner le moyen de ses ambitions.

3.1 Des moyens et des objectifs structurants

C'est pourquoi l'AQPER salue la volonté du législateur d'affecter le nouveau Fonds d'électrification et de changements climatiques "uniquement au financement de mesures visant la lutte contre les changements climatiques" et de modifier la "Loi sur le vérificateur général pour ajouter aux responsabilités du commissaire au développement durable celle de faire part annuellement, dans la mesure qu'il juge appropriée, de ses constatations et de ses recommandations en lien avec ce fonds".

Le prochain Plan d'action sur l'électrification et les changements climatiques (PECC) précisera dans le détail les mesures et initiatives qui seront soutenues par ledit Fonds. Fournissant à Hydro-Québec une quantité significative de TWh d'électricité verte, les membres de l'AQPER se réjouissent de l'importance encore plus grande que prendra la production et la valorisation de l'électricité dans l'économie québécoise de demain. Ils sont néanmoins conscients que certains procédés et certains usages ne pourront effectuer entièrement ce virage, notamment en ce qui a trait aux besoins thermiques et de mobilité, du moins à court et moyen terme. L'électricité jouera néanmoins un rôle important dans le fonctionnement des différentes usines et sites de production de bioénergies. Le fait de pouvoir compter sur une électricité renouvelable accessible et compétitive permettra notamment aux biocarburants fabriqués au Québec d'avoir l'empreinte carbonique parmi les plus faibles de la planète¹³. Cette particularité permettra d'apporter des réponses de court et de moyen terme aux quelque cinq millions de voitures et camions actuellement sur les

¹³ L'utilisation d'hydrogène vert produit à des coûts hautement compétitifs, toujours grâce à notre électricité verte compétitive, dans la fabrication des carburants synthétiques verts ou pour production de méthane ver a tout le potentiel de faire du Québec un leader en la matière si des politiques publiques adéquates sont mises en place, notamment l'adoption de tarifs d'électricité incitatifs favorisant la valorisation locale de l'énergie électrique disponible au Québec.

routes¹⁴, aux locomotives et véhicules hors route ou agricoles qui sont à l'oeuvre dans notre économie ou encore au secteur de l'aviation civile ou du transport maritime qui doivent impérativement réduire leur empreinte carbonique. Il en va de même pour l'hydrogène vert qui pourra être fabriqué ici. Selon IRENA, ce vecteur énergétique jouera un rôle déterminant dans la transition énergétique mondiale et représenterait jusqu'à 8% de toute l'énergie consommée dans le monde en 2050 et 16% de l'électricité mondiale servirait à la production de cette énergie¹⁵.

C'est pourquoi l'AQPER invite fortement le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à prévoir un financement à la hauteur du défi qui est devant nous, non seulement pour les initiatives de conversion vers l'électricité, mais également pour les autres formes d'énergies renouvelables. La combinaison de ces forces facilitera non seulement la transition énergétique, mais également la transition économique du Québec vers un avenir durable.

En plus du financement, l'AQPER considère qu'il est de la plus haute importance d'identifier des cibles et des indicateurs de performance attendus, d'en mesurer la progression et d'en communiquer les résultats sur une base connue et périodique. Et ce, que les performances soient à la hauteur des attentes ou non. Le fait d'avoir un portrait fidèle de la réalité et des éventuels écueils rencontrés permettra au ministre d'apporter, au moment venu, des correctifs à certaines pratiques afin de ramener le Québec vers l'atteinte des résultats attendus. Pareille façon de faire permettra également d'assurer l'efficacité des mesures de réduction d'émissions de GES et de maintenir l'adhésion de toute la société à l'atteinte des objectifs de ce grand chantier. Parmi tous ces indicateurs possibles, il reviendra au ministre de retenir les plus pertinents, le prix de la tonne de GES évitée faisant nécessairement partie de cette courte liste.

14

http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERFS7B0Y54543573314702|a7&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3628#tri_tertr=00&tri_mun=aaaaa

. Il est à noter que le taux de croissance net du parc automobile québécois est de près de 100 000 véhicules par année. À ce rythme, le Québec comptera 6 millions de voitures et VUS d'ici 2025.

¹⁵ <https://www.irena.org/newsroom/articles/2019/Oct/Unprecedented-momentum-for-green-hydrogen>

3.2 Transparence et données ouvertes

L'AQPER invite par ailleurs le gouvernement à faire preuve de la plus grande transparence en favorisant entre autres une valorisation maximale de statistiques fiables et à jour en mode "données ouvertes" concernant l'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES.

Pour l'AQPER, l'ouverture des données s'avère un véritable pré requis à la réussite de la transition énergétique, et ce, à plusieurs égards :

- Elle permet aux entreprises et organisations du domaine des énergies renouvelables d'avoir accès à des données susceptibles de leur permettre d'innover et d'optimiser leur filière tant au niveau technique que de la mise en marché¹⁶ ;
- Elle facilite l'analyse des projets par les financiers en leur procurant un portrait précis des marchés, des potentiels et des risques inhérents à chaque projet analysé.
- Elle favorise l'innovation en donnant aux développeurs l'accès à des données clés leur permettant de déployer des solutions novatrices en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de mobilité durable notamment ;
- Elle assure une véritable prévisibilité pour les investisseurs et favorise un maintien de la compétitivité des entreprises implantées au Québec. Elle favorise la prise de décision éclairée tant pour les entreprises que pour les citoyens ;
- Elle permet aux citoyens d'accroître leur niveau de connaissance autour des enjeux énergétiques et climatiques et sur les différentes filières ;
- Elle permet de soutenir une véritable démocratisation du débat sur la transition énergétique ;
- Elle favorise la prise de décision éclairée tant pour les entreprises que pour les citoyens.

À titre comparatif, l'EIA (Energy Information Administration) du gouvernement américain est un des sites les plus consultés dans le monde en matière d'énergie. Toute personne qui consulte le site internet a accès à des séries de données fournies par les producteurs, les distributeurs et les différentes entités réglementaires. Il est également possible de télécharger un complément au logiciel « Excel » afin de travailler en ligne dans les bases de

¹⁶ Il suffit de penser à l'impact des travaux de nos chercheurs, de nos maisons d'enseignement supérieur qui disposeraient de données brutes sur chacune des filières d'énergie renouvelable.

données brutes ou d'en extraire le contenu afin d'alimenter tout type d'application¹⁷. L'utilisateur peut choisir le niveau d'agrégation désiré allant du niveau national jusqu'à un site de production en particulier.

En France, la Loi sur la transition énergétique rend disponible et gratuit l'accès aux données précises de production et de consommation d'énergie. Ceci permet aux entreprises du secteur technologique de développer des outils et des applications permettant aux citoyens et aux collectivités territoriales de mieux piloter leur utilisation de l'énergie¹⁸.

À l'international, plusieurs initiatives publiques se mettent en place afin d'assurer aux citoyens, aux gouvernements municipaux, aux développeurs de projets et de technologies un accès libre aux données publiques numériques afin d'encourager le développement d'applications technologiques novatrices en matière d'efficacité énergétique et de mobilité durable notamment :

- C'est le cas de la métropole rennaise (France) qui soutient la démarche d'ouverture des données par l'organisation d'un concours d'idées visant à lancer de nouvelles applications répondant aux enjeux d'une ville intelligente et durable.
- Le Shift Project Data Portal¹⁹, une initiative citoyenne de chercheurs du secteur de l'énergie rend accessible à tous, en format ouvert, les données de nombreux rapports et sites internet gouvernementaux publiés en format PDF.
- La plateforme Opower²⁰, développée par la compagnie Oracle et utilisée par plusieurs utilités publiques, permet d'impliquer le consommateur dans l'amélioration de sa consommation en le mettant en relation avec son réseau social, les standards locaux ou nationaux. Le tout grâce à l'accès à des données agrégées ouvertes dans un environnement ludique.

Afin de faciliter la transition du parc immobilier et des parcs de véhicules appartenant au périmètre gouvernemental, l'AQPER recommande que leurs données de consommation énergétique soient rendues disponibles sur le portail gouvernemental Données Québec²¹. Cette disponibilité permettrait à de nombreux entrepreneurs de présenter des solutions novatrices permettant à l'État de réaliser sa transition de la façon la plus efficace qui soit.

¹⁷ <http://www.eia.gov/electricity/data.cfm>

¹⁸ <https://www.gouvernement.fr/argumentaire/l-acces-aux-donnees-sur-la-production-et-la-consommation-d-energie-devient-gratuit-5513>

¹⁹ <http://www.tsp-data-portal.org/about>

²⁰ www.opower.com

²¹ <https://www.donneesquebec.ca/fr/>

L'AQPER est également d'avis que la mise en ligne de façon ordonnée et référencée des innombrables séries de données fournies par les distributeurs d'énergies à la Régie de l'énergie, dans le cadre de leurs engagements ou déposées en preuve lors d'audiences, serait déjà un grand pas en avant.

4- GOUVERNANCE DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'AQPER appuie la décision du gouvernement de confier un rôle accru au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il devienne le conseiller du gouvernement sur toute question touchant la lutte contre les changements climatiques et l'électrification de l'économie. Face à l'urgence climatique, constat établi à l'unanimité par l'Assemblée nationale²², cette nouvelle façon de faire identifie un grand orchestrateur de la réponse québécoise aux changements climatiques plutôt que de demander à chacun de faire sa part en plus des responsabilités premières attendues de son ministère. Cet appui de l'AQPER est cependant conditionnel à la mise en place de modalités administratives appropriées, notamment au niveau de l'allocation des ressources et de la gouvernance du programme.

4.1 Des ressources pour mener à bien de nouvelles responsabilités

Il est en effet primordial que le gouvernement assure une cohérence et une gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale des ressources et de ses actions en matière de transition énergétique et, qu'à ce chapitre, le ministre soit consulté lors de l'élaboration de toute mesure susceptible d'avoir un impact en matière de lutte contre les changements climatiques et d'électrification de l'économie. Nous sommes heureux de constater que le projet de loi lui confère à l'article 10.1 le pouvoir de recommander des ajustements " lorsqu'il considérera qu'une mesure n'est pas, à son avis, conforme aux principes et aux objectifs énoncés dans la politique-cadre sur les changements climatiques prévus à l'article 46.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) ou aux cibles de réduction ou de limitation des émissions de gaz à effet de serre fixées en application de l'article 46.4 de cette loi " .

Afin de remplir toutes les attentes et les obligations liées à ce nouveau rôle ainsi qu'aux nouveaux processus mis de l'avant par les nouvelles dispositions de la LOE, l'AQPER est d'avis que la société québécoise tout entière gagnera à ce que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puisse compter sur des ressources humaines suffisantes en nombre et en qualité et de budgets suffisants pour répondre à

²² http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html#_Toc20407153

l'ensemble des obligations qui lui seront confiées. Il serait à notre avis regrettable que des délais de traitement administratifs viennent compromettre la réalisation d'actions concrètes permettant la réduction des émissions de GES du Québec.

4.2 Une réflexion empreinte de pragmatisme

Avec les récentes avancées technologiques dans les secteurs des matériaux, de la communication ou de l'intelligence artificielle, les innovations technologiques se succéderont à un rythme sans précédent. Plusieurs de ces découvertes auront le potentiel de franchir le passage périlleux entre le laboratoire et la commercialisation. Comment identifier celles qui ont le plus de potentiel ? Comment transformer un concept théorique en une innovation sociale largement adoptée ? Voilà des questions déterminantes afin de maximiser le retour sur chaque dollar investi. L'AQPER se réjouit de constater que le ministre a prévu, à cette fin, un Comité consultatif sur les changements climatiques dont " les membres doivent avoir collectivement une compétence et une expérience significatives et pluridisciplinaires en matière de lutte contre les changements climatiques et la majorité doit être issue du milieu scientifique ". Comme nous l'avons indiqué dans nos "Observations et commentaires relatifs au projet de loi 106 portant sur la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030²³", " Dans la plus pure tradition du modèle québécois et dans la continuité des groupes mis à contribution au cours des travaux préparatoires au PECC, l'AQPER verrait d'un très bon oeil que les associations sectorielles soient mises à contribution au sein de cet organisme. Celles-ci possèdent la connaissance terrain et l'accès à un large bassin d'experts sans pour autant avoir de projets pour lesquels elles pourraient être en conflit d'intérêts". C'est pourquoi l'AQPER se place à la disposition du ministre et de ses équipes afin d'apporter des retours d'expérience vécus ici et de par le monde aux travaux dudit comité.

²³ https://aqper.com/images/files/memoires/2016-08-15_Memoire-projet-loi-106.pdf

5- GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En ce qui a trait au second volet du projet de loi 44, celui portant sur l'abolition et la réintégration de Transition énergétique Québec (TEQ) au sein du ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles (MERN) ou à tout autre ministère, l'AQPER invite le législateur à reconsidérer son intention.

5.1 Des mécanismes qui en permettent le contrôle

Notre association soumet respectueusement au ministre qu'il serait possible d'accroître l'imputabilité de TEQ sans procéder au démantèlement complet de cette jeune société d'État qui a su, non seulement faire preuve d'efficience, mais a aussi été en mesure d'accompagner toutes les parties prenantes dans le défi de réaliser la transition énergétique. À l'instar d'Hydro-Québec, de la Société des alcools, de la SÉPAQ et des autres sociétés d'État, TEQ a une mission et des pouvoirs balisés par sa loi constitutive²⁴ et doit réaliser son plan stratégique (plan directeur), elle ne peut faire ce que bon lui semble.

Le gouvernement du Québec a, par le Règlement de gouvernance et de régie intérieure de Transition énergétique Québec²⁵, limité les fonctions et pouvoirs des administrateurs ainsi que les délégations financières et autres pouvoirs de son président-directeur général. Comme toute société d'État, il revient également au conseil des ministres de nommer les administrateurs qui siègent à son conseil d'administration. Ce faisant, le gouvernement du Québec a la prérogative d'y désigner les personnes qu'il considère avec le meilleur profil des compétences et les plus en symbiose avec sa philosophie d'action. Figurant sur la liste des sociétés d'État assujetties à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État²⁶, le gouvernement a également la prérogative de désigner le tiers des administrateurs ayant un lien direct avec celui-ci²⁷. À l'heure actuelle, le conseil d'administration de TEQ est composé de 10 personnes, dont la PDG, sur une possibilité de 15, de ce nombre 2 sur 10 sont des administrateurs non indépendants.

L'AQPER est d'avis que la volonté gouvernementale d'accroître son contrôle sur TEQ, exprimée par le projet de loi 44, pourrait tout aussi bien se réaliser par la désignation de

²⁴ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/T-11.02> ou encore <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/loisa/lq-2016-c-35/derniere/lq-2016-c-35.html>

²⁵

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=68129.pdf>

²⁶ Annexe 1, voir <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/G-1.02>

²⁷ L'article 4 stipule qu'au moins les deux tiers des administrateurs doivent être indépendants.

nouveaux administrateurs indépendants, d'une désignation accrue d'administrateurs non indépendants voire même jusqu'à la désignation d'un nouveau président-directeur général sans pour autant abolir la société d'État. Pareille situation est survenue sous de précédents gouvernements avec des sociétés d'État comme Hydro-Québec, la Société des alcools ou Loto-Québec sans qu'on abolisse ces entreprises.

5.2 Éviter les missions conflictuelles

Le rapprochement des actions et responsabilités des ministères et organismes avec leur mission est un principe fondamental de saine gouvernance. L'abolition de TEQ et son intégration ou réintégration au sein d'un ministère pourra difficilement respecter ce principe, ce qui pourrait mettre le gouvernement en porte-à-faux dans certaines de ces missions et l'exposer à d'éventuels écueils.

Avec pour mission de *“soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée”*²⁸, TEQ coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assure le suivi. Et ce pour, pour les différentes filières énergétiques. Cette mission unique, couvrant toutes les formes d'énergie, amène la société d'État à travailler avec les différents ministères, organismes et entreprises sur la base de sa mission.

Le MERN, quant à lui, a pour mission : *“d'assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable”*²⁹. La gestion des hydrocarbures et de l'électricité ne s'applique toutefois pas à la biomasse forestière, laquelle relève du MFFP. Or, la valorisation de cette matière première en énergie renouvelable peut apporter des solutions pragmatiques, économiques et structurantes à la substitution aux carburants fossiles importés. Qui plus est, la biomasse forestière résiduelle deviendra progressivement une source de carbone vert prisée par le secteur de la chimie verte pour la production de carburants synthétiques verts. Cette situation était déjà problématique quand le Bureau de l'innovation et de l'efficacité énergétique (BEIE, prédécesseur de TEQ) relevait du MERN, notamment pour les programmes valorisant la biomasse forestière.

²⁸ <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos>

²⁹ <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/mission-mandat/>

Réintégrer TEQ au sein du MERN tout en lui demandant de poursuivre la réalisation de son plan directeur, alors que le MERN a également pour mission d'accorder des licences d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire québécois, placera le MERN dans une situation inconfortable, à savoir : de veiller à la mise en valeur d'hydrocarbures tout en coordonnant la transition énergétique. Cet exercice de haute voltige pourrait exposer le ministre et son ministère à des contestations judiciaires de la part de parties prenantes se sentant lésées dans leurs droits ou dans la volonté réelle du ministère à développer les hydrocarbures.

Ayant pour but de *“contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens”*³⁰, le MELCC a la responsabilité de coordonner la réponse gouvernementale de lutte aux changements climatiques. Afin de s'acquitter de cette responsabilité, il dévoilera prochainement un Plan d'action de lutte aux changements climatiques (le PECC) et en sera imputable devant l'Assemblée nationale et la population tout entière. Pour que l'action se réalise, le MELCC devra déployer des moyens; l'instauration du Fonds d'électrification et des changements climatiques est un instrument adéquat pour inciter les autres ministres à agir conformément au plan adopté par le gouvernement. Étant également garant du respect de la réglementation environnementale, le MELCC ne peut cependant être responsable de développer des projets qui seraient alors en conflit de mission, ce qu'il pourrait être amené à réaliser si TEQ était sous sa responsabilité. On ne penserait pas non plus à abolir Hydro-Québec et intégrer ses équipes au sein du MELCC parce que cette société produit, transporte et distribue l'électricité facilitant l'atteinte des objectifs du PECC.

C'est pourquoi l'AQPER insiste sur la nécessité de pouvoir compter sur une société d'État, qui répond à un impératif d'État, dédiée uniquement et entièrement à la transition énergétique. Moins dépendre des énergies fossiles importées, créer des boucles d'économies circulaires énergétiques dans les différentes régions du Québec, consommer moins tout en consommant mieux, vivifier l'économie tout en créant des emplois structurants et en réduisant les importations, voici ce que permet la transition énergétique au Québec, un défi auquel aspire la société québécoise.

5.3 Une approche centrée sur les besoins des entreprises et des consommateurs

³⁰ <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/mission-et-mandats>

Pour répondre aux défis de la transition énergétique, de manière flexible, pragmatique et concrète, TEQ a développé une culture d'entreprise qui répond aux besoins des entreprises, des municipalités et des consommateurs. Avec des programmes maintenant accessibles sur une base pluriannuelle, les projets de conversion énergétique peuvent à présent se planifier sur plus d'un trimestre et se réaliser au moment le plus opportun, celui qui causera le moins de pertes de production ou le moins de désagrément.

La prévisibilité tant appréciée des entrepreneurs leur permet de concevoir et de planifier des travaux selon des règles de financement connues; de choisir les meilleurs équipements disponibles ou de les faire fabriquer pour une date déterminée à un prix compétitif; d'ordonner la réalisation des travaux pendant une période qui minimise les pertes de revenus, pour ainsi réaliser une conversion ou une optimisation au meilleur coût possible. Cette façon de faire a comme effet direct de raccourcir la période de retour sur l'investissement ce qui, incite les gestionnaires et les consommateurs à passer à l'action.

Une telle approche est rendue possible grâce à l'agilité inhérente à une société d'État. Cette dernière ayant une gouvernance et un système budgétaire différent d'un ministère ou d'une agence, dont les budgets sont normés et sujets à de nombreuses balises et niveaux d'approbations. Un processus parfaitement adéquat pour la gestion d'un ministère, conviennent peu à une organisation chargée de guider et d'accompagner des parties prenantes dans la réalisation de la transition énergétique.

Cette différence de gestion a permis à TEQ, en à peine deux ans³¹, d'accroître considérablement les aides financières accordées, les nouvelles participations aux programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques et la réalisation de partenariats stratégiques avec des organismes solides et crédibles, tant provinciaux que fédéraux. Qui plus est, les programmes de TEQ ont généré une réduction des GES équivalant à plus de 60 % de l'effort du Québec dans le domaine pour moins de 18,5 % du budget (4 MM\$ pour la période 2013-2020, soit 500 M\$ par année) du Fonds vert.

Le fait que les ministères, bureaux et autres organes du périmètre gouvernemental direct sont assujettis à des règlements (Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions) qui limitent le nombre d'ententes et de partenariats et qui ralentissent les approbations. Les processus décisionnels sont complexes étant donné la large portée de leurs actions et les

³¹ <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/teq/TEQ-Rapport-Annuel-2018-2019.pdf>

approbations doivent donc être faites par le Conseil des ministres (subventions de plus de 1 M\$) ou le Conseil du trésor (subvention de moins de 1 M\$).

Transition énergétique Québec a su faire preuve de toute la rapidité requise pour transformer les façons de faire du BEIE (voir encadré 1) en modifiant et en adaptant les mesures et les programmes selon les besoins de toutes ses clientèles (industries, particuliers, consultants...), d'où l'augmentation du taux de participation aux programmes et d'octroi des aides financières. Cette agilité à créer des programmes, à les calibrer et à les opérer est une force prédominante de TEQ, un atout majeur dans la transition énergétique et dans l'atteinte des cibles de réduction des GES. **C'est pourquoi l'AQPER recommande au gouvernement de modifier le projet de loi 44 afin de conserver TEQ dans sa forme actuelle, soit une société d'État, dotée d'un conseil d'administration nommé par le conseil des ministres et relevant du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.**

ENCADRÉ 1

L'industrie ne veut plus vivre le Boom and Bust

Le défunt BEIE avait des règles comptables et des programmes normés conformes aux exigences du MERN. À la suite du dépôt du budget gouvernemental, en mars, puis à l'étude des crédits, en avril, des sommes étaient rendues disponibles pour la réception de projets d'efficacité énergétique. Les entreprises étaient invitées à déposer des projets et des ententes étaient conclues à partir de mai ou juin. Les promoteurs avaient l'été et l'automne pour réaliser leurs travaux et on leur recommandait de présenter leur rapport final avant le congé des Fêtes afin de s'assurer que les crédits du programme ne soient périmés pour des raisons d'équilibre budgétaire.

Ce type de calendrier induit avait pour effet d'imposer des surcharges sur les projets, d'augmenter les coûts et donc de les rendre plus difficiles à justifier et à réaliser. Le Programme de biomasse forestière résiduelle illustre bien les problèmes vécus.

D'une part, les firmes de services-conseils offrant la réalisation de telles conversions n'avaient aucune idée si le programme allait être reconduit d'année en année ou des enveloppes qui seraient disponibles. Cette réalité rendait difficile le maintien de l'expertise au sein de l'entreprise. Pour les manufacturiers, la réponse à une demande variable se gérait par le maintien d'un inventaire minimal et d'une fabrication sur commande. Il pouvait alors y avoir de longues périodes d'attentes entre la vente et la livraison de l'équipement, la plupart des commandes arrivant en même temps. Là encore difficile de conserver l'expertise au sein de l'entreprise, les travailleurs spécialisés étant en forte demande. Situation similaire du côté des firmes chargées de l'installation des équipements.

Les effets négatifs de ce phénomène sont nombreux. Les projets doivent être soumis selon un échéancier répondant à ces critères de gestion comptable et non pas selon la nature des activités ou travaux à réaliser. Il participe à l'augmentation des coûts des projets qui doivent être exécutés eux aussi non pas au moment le plus propice, mais à celui dicté par les normes comptables. Enfin, les budgets annuels au lieu de pluriannuels créent des périodes creuses pendant lesquelles les entreprises en attente de financement sont incapables de conserver leur main-d'œuvre.

6- CONCLUSION

Par ce mémoire, l'AQPER tient à souligner sa satisfaction de constater que la réduction des GES émis par le Québec et la lutte aux changements climatiques deviennent une composante indissociable de l'action gouvernementale. Par les nouvelles responsabilités que lui confiera le gouvernement et les membres de l'Assemblée nationale au terme de l'adoption du projet de loi 44, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aura la responsabilité de conseiller les autres membres du conseil des ministres sur les façons d'y parvenir.

Par la création du Fonds d'électrification et des changements climatiques, il aura également des arguments supplémentaires pour agir en ce sens. Les pouvoirs accrus du vérificateur général et la publication régulière de l'utilisation dudit fonds et de la performance des mesures financées devraient offrir la transparence attendue par les électeurs québécois. Pour l'AQPER, l'effort qui est devant nous est colossal, les besoins seront immenses. La maximisation de chaque dollar investi devra guider les actions financées par le Fonds afin de nous permettre d'atteindre les objectifs de 2030 et de 2050.

À ce propos, l'AQPER tient à rappeler l'importance de supporter l'intensification du recours à l'électricité verte au Québec. Cette idée pleine de sens améliore la balance commerciale tout en diminuant les émissions de GES émises son territoire. Le législateur doit néanmoins garder à l'esprit que tout ne peut être électrifié à court ou moyen terme et que certains procédés sont encore difficilement concevables de façon technico-économique sans un recours à une source de chaleur autre qu'électrique. L'électricité renouvelable, si distinctive du Québec, peut néanmoins être utilisée afin de produire des bioénergies qui, elles, ont le pouvoir de remplacer des énergies fossiles à usage thermique. La valorisation de la biomasse forestière et de l'hydrogène vert sont également des sources et des vecteurs énergétiques qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès direct et substantiel au Fonds afin de permettre au Québec de maintenir une trajectoire qui le mène vers la carboneutralité à l'horizon 2050.

Le support technique et la dispensation de différents programmes de financement d'une façon agile, efficace et répondant aux besoins des entreprises et des consommateurs joueront également un rôle déterminant dans la décarbonisation de notre économie. Par ce mémoire, l'AQPER soumet respectueusement au gouvernement ses doutes quant au bien-fondé d'abolir la société d'État instauré afin de coordonner la transition énergétique du Québec.

Ayant une mission claire et sans équivoque ainsi qu'une agilité financière conférée par son positionnement à l'extérieur du périmètre comptable d'un ministère, TEQ a su adapter et développer une offre de programme qui répond aux besoins des entreprises, des administrations et des consommateurs. Le bilan de parcours déposé après ces deux années d'existence en démontre la performance. La prévisibilité qu'elle a apportée dans le traitement des demandes et l'approche entrepreneuriale qu'elle développée expliquent en bonne partie ce résultat.

C'est pourquoi l'AQPER suggère vivement au gouvernement de conserver cette société d'État et d'utiliser plutôt ses pouvoirs de désignation des administrateurs et du président-directeur général pour apporter les correctifs qu'ils souhaitent voir apporter. Compte tenu de l'ampleur du défi auquel fait face le Québec, le retour aux performances obtenues par les règles qui gouvernent une agence gouvernementale ou un Bureau de la transition énergétique n'augure rien de très réjouissant pour le MERN, le MELCC ou le gouvernement du Québec. À la croisée des chemins, et avec tout le potentiel qui s'offre à lui, le Québec a besoin d'avancer et de se donner les moyens de le faire.